



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 20 juin 2017

LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES 2017 DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA) DE LA NIEVRE

Le Département et ses partenaires mobilisés pour les Nivernais de 60 ans et plus.

Instituée dans chaque département par la loi *ASV* dite de *l'Adaptation de la Société au Vieillessement* du 28 décembre 2015, la Conférence des financeurs agit pour la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Cette instance, dont la présidence est confiée au Conseil départemental et la vice-présidence à l'Agence Régionale de Santé (ARS), réunit les caisses de retraites CARSAT/MSA/RSI et notamment les principaux partenaires et acteurs* du secteur.

En 2016, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre (CFPPA) a permis d'établir un diagnostic des besoins des Nivernais de 60 ans et plus et de recenser les initiatives locales, pour définir un programme coordonné de financement des actions prioritaires de prévention.

Lancement de l'appel à candidatures 2017 pour la mise en œuvre d'actions de prévention auprès des Nivernais de 60 ans et plus.

L'appel à candidatures 2017 relatif à la mise en œuvre de ces actions prioritaires porte sur les champs suivants :

- Promotion de la santé
- Habitat, vieillissement et autonomie
- Vie sociale et citoyenneté
- Action d'initiative territoriale

Afin de permettre un réel développement des actions, la Conférence des financeurs de la Nièvre n'a pas édicté de plafond minimal ou maximal et n'a pas déposé d'obligation de cofinancement ou d'autofinancement partiel pour les projets susceptibles d'être présentés.

Les actions financées par la Conférence des financeurs sont possibles grâce au soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Les candidats, acteurs privés et publics (associations, collectivités, établissements publics, organismes privés chargés de mission de service public), qui souhaitent développer des actions de prévention auprès des Nivernais de 60 ans et plus, disposent jusqu'au jeudi 20 juillet 2017 à 17 heures pour déposer leurs dossiers.

Grâce à cet appel à candidatures, des actions collectives et des projets innovants de prévention pourront être déployés sur tout le département dès octobre 2017, dans l'objectif d'améliorer le quotidien et le bien-être des personnes âgées.

Informations pratiques

Les documents relatifs à cet appel à candidatures sont téléchargeables sur le site internet : nievre.fr

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au jeudi 20 juillet 2017 à 17 heures.

Renseignements : 03.58.57.05.14 ou CFPPA@nievre.fr

* La CFPPA de la Nièvre fédère :

- Le Conseil départemental qui en assure la présidence
- L'Agence Régionale de Santé qui en assure la vice-présidence
- La Caisse de Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Le Régime Social des Indépendants (RSI)
- Les Institutions de retraites complémentaires (AGIRC-ARCCO)
- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- La mutualité française
- Les 3 pays de la Nièvre : Bourgogne Nivernaise, Nivernais Morvan et Nevers Sud Nivernais
- Un représentant du comité départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie dès sa constitution



Contacts

Pascale CARTEGNE
Directeur de Cabinet & Communication
03 86 60 67 11
pascale.cartegnie@nievre.fr

Maud BERNARD
Chargée de communication
03 86 60 68 46/06 09 12 10 50
maud.bernard@nievre.fr